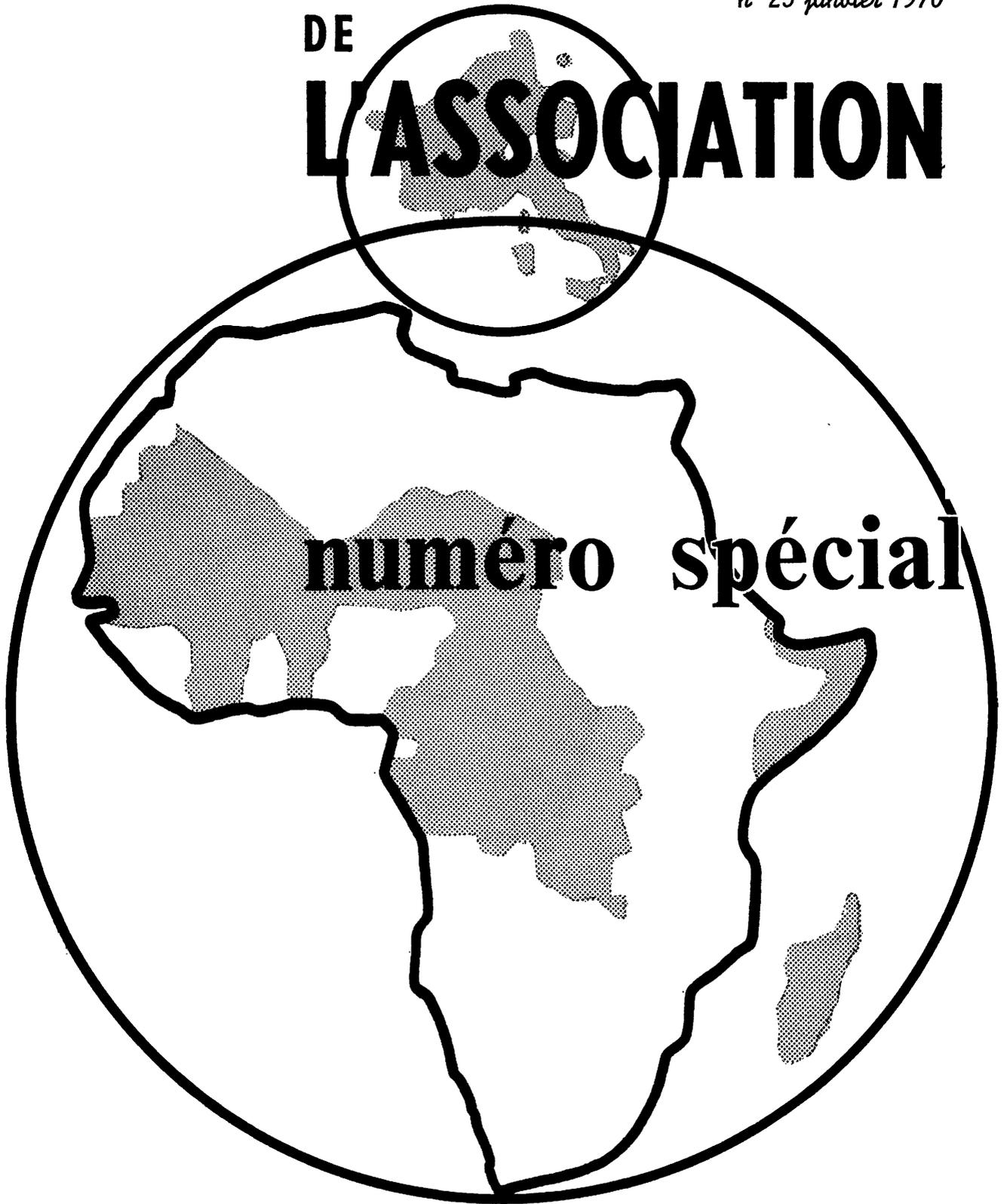


COURRIER

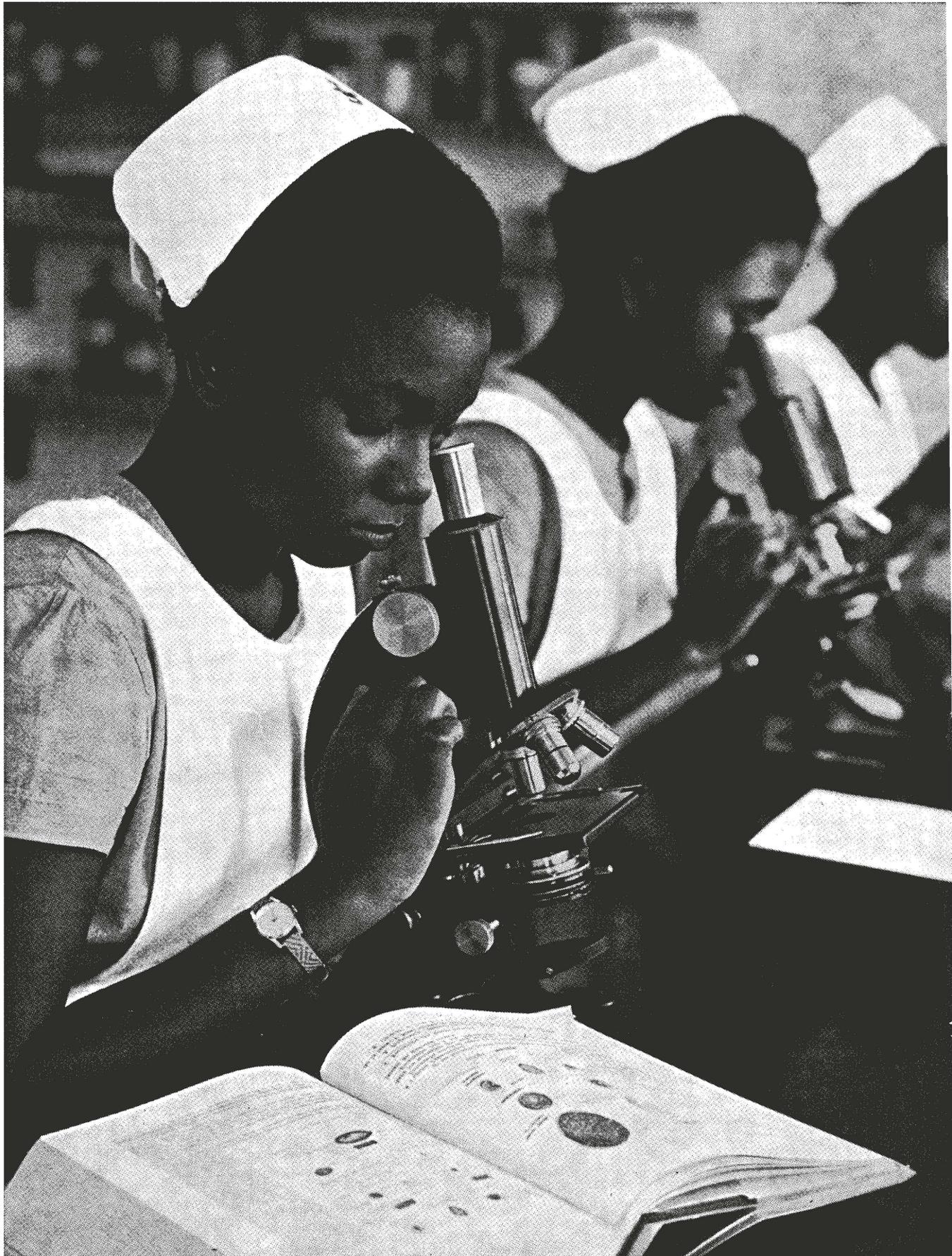
n° 25 janvier 1970

DE

L'ASSOCIATION



numéro spécial



Ce numéro du courrier de l'association revêt une forme inhabituelle. Ainsi que nous l'avions dit, nous souhaitons faire un numéro spécial pour janvier 1970. Nous vous le présentons ici, avec tous nos vœux pour ce nouvel an qui commence.

au sommaire

- 2 éditorial 1969-1970
- 5 le sommet de la Haye et
l'association.
- 9 DOSSIER : évolution des échanges
commerciaux, entre la
cee et les états africains
et malgache associés -
Années 1967-1968
- 23 opinions : Actions du F.E.D. en
R.D.C. vues par monsieur
le ministre Loango,
représentant monsieur
Cyrille Adoula, ministre
des Affaires Etrangères
et par monsieur Marcel
Bahizi, vice-ministre des
Affaires Etrangères
chargé du commerce
extérieur, représentant
du ministre d'Etat.

EDITORIAL

1969 - 1970

Comme des rameaux d'olivier tombant sur un monde qui se cherche, les accords pour le renouvellement de la Convention d'Association entre l'Europe des Six et les Dix-huit EAMA, et ensuite la Conférence de La Haye sur la relance de la construction européenne, sont intervenus après la grisaille d'un premier semestre 1969 plutôt décevant.

Jusqu'alors, en effet, rien ne pouvait faire espérer les pas de géant que l'Europe, d'une part, et les rapports Europe-Afrique, d'autre part, allaient accomplir entre le mois de juillet et la fin de l'année.

Car il s'agit de pas de géant.

La Convention de 1958, limitée dans son accord financier à 581 millions de dollars, timide dans son champ d'actions parce que adaptée à des nécessités d'urgence telles que l'agriculture, l'infrastructure et les problèmes sociaux, hypnotisée peut-être par des échanges commerciaux ne pouvant en principe qu'être bénéfiques aux pays associés par l'ouverture progressive d'un marché de 160 millions d'Européens, a fait une étape considérable en 1964 sous deux formes : la première est sa transformation en une Convention d'Association qui devait unir des Etats souverains, la deuxième a été l'accent mis sur le développement de la production, de la diversification et sur l'assistance technique devant permettre la formation de cadres plus nombreux; tout ceci dans un effort élargi d'un fonds européen de développement porté à 800 millions de dollars.

Mais combien plus grande est l'étape franchie en 1969 quand, poursuivant une ligne de conduite parfaitement axée sur un développement qui progresse, les hommes d'Etat des 24 pays associés, en pleine sagesse, demandent de passer aux stades suivants, qui représentent l'évolution vers l'épanouissement total des Etats africains, en marquant la Convention de Yaoundé II de deux sceaux nouveaux : d'une part la naissance et parfois le développement de l'industrialisation et d'autre part la tendance à la régionalisation, forme première de l'unification et de la formation de grands ensembles qui, l'Europe en est consciente, est la seule chance de survie dans le monde actuel.

Il avait été écrit un peu trop vite que la Convention de Yaoundé II ressemblait à celle de Yaoundé I comme une sœur jumelle. Qu'elle erreur fondamentale !

Que ceux de mes amis africains, qui sont venus parfois me confier leur découragement devant la lenteur des progrès du développement de leurs pays, réfléchissent bien à la progression de l'esprit de l'Association et qu'ils se posent une question très simple : eut-il été possible, dès 1958 et même en 1964, de pousser à l'industrialisation alors qu'en dehors des matières premières presque aucune des conditions préalables à cette industrialisation n'était remplie, c'est-à-dire potentiel énergétique, cadres suffisants, moyens de transport, débouchés aisés, etc...

Est-ce à dire que toutes ces conditions sont remplies aujourd'hui; loin s'en faut. Mais, le fait même que cette fois la voie est ouverte démontre toute l'étape qui a été franchie et que les conditions d'application deviennent possibles.

De même, et cela fait un tout avec l'industrialisation, eut-il été possible, et les Etats africains l'auraient-ils souhaité, de voir se créer des régions économiques composés d'Etats voisins solidaires.

Il est un autre aspect, moral celui-là, mais combien important, dans lequel nous avons progressé considérablement : la compréhension entre les Etats africains et les Etats européens se soude de plus en plus, en même temps que s'atténue la méfiance du passé. Quand je me rends en Afrique, les critiques ne manquent pas sans doute, mais elles sont constructives. J'ai le sentiment qu'on me les transmet non pas comme un reproche, mais comme une explication d'un problème dont on a le sentiment qu'il a été mal compris.

Tout ceci est gage d'espoir.

.

L'Europe grinçait, pour certains elle se mourrait.

Tout le monde n'en était pas mécontent. Il y avait ceux qui y trouvaient leur intérêt, bornés qu'ils étaient dans leur conception désuète que la ruine des uns peut faire la richesse des autres; il y avait aussi ceux qui n'ont jamais cru dans une Europe unie parce qu'ils estimaient sans doute qu'étant trop usée elle avait perdu toute vitalité et toute imagination; il y avait enfin ceux qui attachent plus d'importance à un tracé parfois dû au hasard sur un atlas géographique qu'aux intérêts qui unissent des deux côtés de ce tracé des régions qui en fait n'en forment qu'une. Ceux-là rêvaient sans doute à augmenter ces tracés et à retourner au moyen âge et à ses fiefs. Mais il y avait ceux, et ils étaient la majorité et parmi eux surtout les jeunes, qui voulaient y croire parce qu'ils croyaient en eux-mêmes et, par conséquent, dans l'avenir de l'Europe.

Rien ou presque rien n'est venu rendre espoir à ces derniers durant les six premiers mois de 1969. Et puis la Conférence de La Haye fut décidée. Mais les jours qui précédèrent La Haye furent encore empreints d'inquiétude : l'Euratom allait disparaître, la dévaluation du FF, la réévaluation du DM avaient fait comprendre combien nous étions loin d'une politique monétaire commune. Les problèmes agricoles nous divisaient profondément. Les différences entre les Etats dans leur essor économique gênaient les échanges malgré l'union douanière. Disons-le très franchement, l'Europe n'avait pas bonne figure.

Ce que fut La Haye vous est dit dans un autre article; il est donc inutile que je m'y étende ici. Mais l'extraordinaire volonté de vivre de l'Europe s'y est manifestée d'une façon éclatante. L'enthousiasme de la presse et de la radio, au lendemain de la Conférence, n'a été que l'expression de la détente et de l'espoir de tous.

Cependant, il fallait dans les actes juger la volonté des engagements.

L'occasion se présentait moins d'un mois plus tard dans un des aspects les plus épineux de la politique économique européenne : le règlement financier agricole. Le marathon de Bruxelles ne s'est pas contenté de confirmer La Haye. Il a dépassé toutes les espérances. C'était le plus beau cadeau de Noël que les ministres pouvaient donner aux Européens.

Est-ce à dire que tout est résolu et que l'Europe est cette fois mise sur des rails qui ne peuvent la mener qu'à son unification complète. Hélas, non. Les écueils seront encore nombreux, les étapes difficiles à franchir. Il faut veiller aux intérêts de tous et plus nous serons nombreux, plus les tâches seront ardues non seulement pour l'Europe mais aussi pour l'Association.

Si le climat de Bruxelles avait voulu montrer aux ministres combien la route qu'ils devraient parcourir ensemble serait semée d'embûches, alors il a parfaitement rempli son rôle. En effet, pendant que se terminaient dans la fatigue les dernières négociations, un verglas tombait sur la ville et plus d'un ministre, en sortant, a réalisé que, même quand la route est droite, elle est parfois dangereuse et dérapante.

*
**

1969 aura donc été la remise au point de moteurs délicats sans doute, mais combien nerveux et puissants. L'Association prend un nouveau départ, l'Europe des Six, l'Europe tout court prend résolument le chemin de sa destinée. Tout est mis en place maintenant, le chantier est ouvert. 1970 sera l'année des grands travaux qui doivent permettre l'harmonieux développement de l'une et de l'autre.

Que tous les hommes d'Europe et d'Afrique soient conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans l'orchestre des nations. Qu'aucune note ne soit discordante, le moindre archet qui casse peut fausser l'accord. Que les dirigeants réalisent que l'avenir de continents entiers va se jouer dans les mois qui viennent et que la responsabilité de cet avenir est entre leurs mains.

C'est dans cet esprit que, m'adressant aux lecteurs du Courrier de l'Association, je leur souhaite une très bonne année 1970.

Le sommet de

La Haye et l'Association

Les Etats africains et malgache associés ne peuvent rester indifférents aux changements importants qui s'annoncent en Europe après la Conférence de La Haye.

La Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement est parvenue à surmonter la crise latente qui entravait depuis quelques années le développement de la Communauté européenne. Réaffirmant solennellement les finalités politiques inscrites dans les Traités de Rome, les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont déclarés en faveur d'une « Europe unie en mesure d'assurer ses responsabilités dans le monde de demain ». Des engagements précis visant, selon la trinité désormais fameuse, à achever, renforcer et élargir la Communauté, sont venus étayer dans le communiqué final, cette déclaration de principe.



La remise en ordre de la politique agricole commune et le règlement définitif de son mode de financement, la création d'une union monétaire et économique, la préparation et l'ouverture rapide de négociations avec les pays candidats à l'adhésion, au premier rang desquels le Royaume-Uni, représentent l'essentiel du programme que les « 6 » sont convenus de réaliser.

Quel est pour les Associés africains et malgache le sens de ces décisions et, en particulier, quelles pourraient être les conséquences pour l'Association d'un élargissement de la Communauté ? Les intérêts en présence sont encore trop mal identifiés, les intentions des uns et des autres trop mal connues, pour que l'on risque ici des réponses catégoriques. Cependant, un problème est posé, qu'il faut essayer de circonscrire. Mais auparavant, deux vérités d'évidence, réconfortantes pour les EAMA, méritent d'être rappelées.

En premier lieu, la vigueur de l'Association dépend étroitement de celle de la Communauté elle-même. Une Communauté « mélancolique » doutant du lendemain, divisée, conduirait inéluctablement à l'étiollement de l'Association. Il est à espérer au contraire que l'harmonie rétablie entre les « 6 » les incitera à déployer plus d'énergie et d'imagination pour atteindre les objectifs fixés à leur entreprise. Or, nul ne peut mettre en doute que l'Association demeure l'une des réalisations majeures de l'Europe des « 6 » au cours des dix dernières années. L'impulsion nouvelle donnée à l'œuvre commune ne peut que faciliter dans ce domaine la préservation de ce qui est acquis.

En second lieu, l'approche, désormais assurée, de négociations avec le Royaume-Uni et quelques autres pays européens, ne peut avoir d'influence sur le contenu et les procédures de ratification de la nouvelle Convention d'Association. Signé en juillet 1969, l'Accord entrera en vigueur, dans le délai prévu, après le dépôt des derniers instruments de ratification, c'est-à-dire sans doute dans le courant de 1970. Les dispositions de Yaoundé II, qu'elles concernent le commerce ou l'aide financière, conservent toute leur validité et ne sont affectées en rien par la perspective de négociations avec les Britanniques. Il est d'ailleurs à prévoir, dans l'hypothèse d'un heureux dénouement de cette négociation, que l'adhésion britannique deviendra réalité au plus tôt en 1973 ou 1974, c'est-à-dire en cours d'exécution de Yaoundé II.

Cela dit, l'élargissement de la Communauté apportera certainement du nouveau dans la vie de l'Association. Tout d'abord, l'adhésion aura, ipso facto, pour résultat de nouer entre les pays européens adhérents et les 18 EAMA des liens analogues à ceux qui les unissaient aux « 6 » de la Communauté originelle. Il faut s'en réjouir, car les pays en voie de développement que sont les EAMA ont intérêt à étendre et à diversifier leurs relations avec les pays industrialisés.

Autre élément dont il est encore impossible de mesurer la portée : un certain nombre de pays du Commonwealth, présentant une structure et des productions comparables à celles des EAMA, demanderont sans doute à entrer dans l'Association, considérée comme le seul moyen d'éviter la rupture de leurs relations particulières avec le Royaume-Uni. Quels seront ces pays ? Accepteront-ils de s'engager vis-à-vis de la Communauté dans les mêmes termes que les EAMA ou faudra-t-il imaginer pour eux des régimes d'Association particuliers ? Seule la négociation peut apporter réponse à ces questions.

L'élargissement du cercle des Associés peut contribuer à un rapprochement entre pays africains anglophones et francophones et stimuler de la sorte la coopération économique inter-africaine. On ne saurait cependant se borner à ce constat favorable.

La confrontation de pays dont les niveaux de développement, le poids démographique et les capacités économiques diffèrent sensiblement, n'est tolérable qu'avec certaines précautions. Il appartiendra à la Communauté de trouver et de négocier avec les parties intéressées les arrangements nécessaires au maintien d'un certain équilibre entre les Associés de la première heure, dont on ne saurait méconnaître les droits acquis et les nouveaux venus dont les intérêts mériteront aussi considération.

De même faudra-t-il tenir compte des doléances des pays en voie de développement, membres du Commonwealth ou non, qui auraient décidé de demeurer hors de l'Association ou n'y pourraient être admis.

De proche en proche, la Communauté élargie devrait être amenée à réexaminer sa politique et celles de ses membres à l'égard de l'ensemble des pays en voie de développement. Investie de responsabilités plus étendues, du fait de ses nouvelles dimensions, elle disposera également de moyens d'action plus considérables pour y faire face. Le communiqué final de la Conférence de La Haye note à ce sujet que l'adhésion de nouveaux Etats à la Communauté européenne « permettrait à l'Europe de rester fidèle à ses traditions d'ouverture sur le monde et d'augmenter ses efforts en faveur des pays en voie de développement ».

La conciliation des intérêts qui vont s'affronter : EAMA de la première heure, nouveaux Associés, pays en voie de développement non associés, exigera de la part de la Communauté un grand effort d'imagination et un sens aigu de l'équité.

Forts de l'ancienneté de leurs liens avec la Communauté, forts également du renouvellement tout récent de l'Association pour une période de cinq ans, les EAMA peuvent attendre avec une confiance raisonnée l'ouverture d'une négociation en marge de laquelle ils auront certainement l'occasion, le moment venu, de faire valoir leur point de vue.





La Direction Générale de l'Aide au développement vient de faire paraître en début janvier, une très importante étude, œuvre de la Direction des Productions et échanges commerciaux. Cette étude a nécessité un an de travail et de recherches aux experts et aux fonctionnaires de cette direction. L'ampleur de cette étude, ne nous permet pas de la publier intégralement dans ce numéro. D'une portée considérable, elle fera l'objet d'une suite dans les prochains numéros du Courrier de l'Association.

Evolution des échanges commerciaux entre la CEE et les états africains et malgache associés

années 1967-1968

Introduction

1. Le présent document a pour objet de fournir des éléments d'information concernant l'évolution des échanges de la Communauté avec les Etats africains et malgache associés en 1967 et 1968.

L'examen porte essentiellement sur les importations dans la Communauté de 37 produits qui représentent ensemble 88,1 % en valeur du total des importations communautaires considérées.

2. Un bref aperçu de l'évolution du commerce mondial et du commerce de la Communauté, suivi d'une analyse sommaire du commerce global de la Communauté avec les EAMA au cours de ces deux années, précède la description de l'évolution, par produit, des importations originaires des Etats Associés.

Les informations contenues dans le chapitre I (commerce mondial) ont été puisées notamment dans les notes de la Commission sur la situation économique de la Communauté, dans le Rapport du GATT sur le commerce international en 1967 et dans la note du secrétariat du GATT sur le commerce international en 1968.

3. Pour chacun des produits considérés dans le chapitre III une analyse du marché mondial portant sur l'offre, la demande, les prix et les perspectives d'avenir a été effectuée. Les renseignements concernant le marché mondial ont pour seul but de situer l'importance de la production et des exportations des EAMA par rapport à l'offre et à la demande mondiales.

4. Afin de rendre possible les comparaisons avec les importations de la Communauté en provenance des autres pays

en voie de développement, chacun des tableaux composant ce document fournit des données chiffrées sur l'évolution des importations de la Communauté — et de chacun des Etats membres — en provenance de certains pays en voie de développement groupés en sept zones d'importance inégale : les pays et territoires d'outre-mer associés (PTOM), les départements français d'outre-mer (DOM), le Nigéria (*), la Communauté des pays de l'Est-Africain, le reste de l'Afrique, non compris la République d'Afrique du Sud, les pays d'Amérique latine (1) et l'Asie (2).

On y relève, en quantité et en valeur, les importations réalisées en provenance de l'extérieur de la Communauté (donc compris le commerce intracommunautaire) durant les deux années considérées. Les pourcentages indiqués en regard des chiffres en valeur absolue représentent la part relative de chacun des groupes de pays dans le total des importations extra-C.E.E.

(*) Le Nigéria et la Communauté des pays de l'Est-Africain ont été isolés dans les statistiques, du fait que des accords d'association ont été conclus avec ces pays respectivement en 1966 et en 1968; ces accords sont venus à expiration le 31 mai 1969. Seul, jusqu'à présent, l'accord d'association avec les pays de l'Est-Africain a fait l'objet de négociations en vue de son renouvellement. Ces négociations se sont terminées le 15 juillet 1969 et un nouvel accord a été signé le 24 septembre 1969 à Arusha.

(1) L'Amérique latine comprend les Etats suivants : Mexique, Guatemala, Honduras, Rép. Salvador, Nicaragua, Costa-Rica Panama, Haïti, Rép. Dominicaine, Jamaïque, Colombie, Venezuela, Equateur, Pérou, Brésil, Chili, Bolivie, Paraguay, Uruguay et Argentine.

(2) L'Asie comprend tous les pays asiatiques à l'exception de : Chine continentale, Corée du Nord, Vietnam Nord et Japon, Mongolie extérieure.

DOSSIER

5. Les symboles utilisés dans les tableaux ont les significations suivantes :

— pas de commerce
... renseignements indisponibles

N quantités, valeur ou pourcentage négligeables

Q quantités en tonnes, sauf indication contraire

V valeur en 1.000 \$, sauf indication contraire.

6. Les départements français d'outre-mer font partie, dans les publications de l'Office Statistique des Communautés Européennes, de la zone extra-C.E.E. C'est pourquoi ils ont été repris sur tous les tableaux comme fournisseurs extérieurs de la C.E.E., à l'exception du tableau relatif aux sucres; les DOM ont fait partie en effet de l'organisation du marché de la zone franc pour ce produit et font désormais partie du marché organisé de la C.E.E. Afin de refléter aussi exactement que possible la physionomie des échanges extra-C.E.E. de ce produit, dont les DOM sont d'importants fournisseurs, les importations de cette origine ont été simplement indiquées pour mémoire sur le tableau et n'ont pas été reprises dans le total des importations extra-C.E.E. Celui-ci comprend par ailleurs, pour une partie, des importations temporaires de sucres destinés au raffinage et ultérieurement réexportés.

7. Les données chiffrées qui ont servi de base à l'élaboration des tableaux statistiques sont pour 1967 celles publiées par l'Office Statistique et comprennent dès lors, en ce qui concerne les importations de la Communauté, tant les produits importés en admission temporaire que les produits mis en consommation. Pour 1968, les données ont été recueillies, avant publication, dans les listings de l'Office Statistique et n'ont dès lors qu'un caractère provisoire.

Il a été fait usage dans les commentaires par produit de certaines autres données chiffrées, tirées des statistiques du commerce extérieur des EAMA. Ces données ont notamment permis d'apprécier, au moins approximativement, les efforts entrepris par certains EAMA pour diversifier les débouchés de leurs principales productions. Toutefois les diverses sources d'information dans les Etats Associés n'étant pas toujours concordantes, il convient de s'y référer avec prudence.

8. Les graphiques de prix et l'analyse de l'évolution des prix ont été réalisés sur la base de renseignements fournis par la F.A.O. ou tirés de publications spécialisées.

Pour tous les produits, ou groupes de produits examinés il a été établi un tableau faisant apparaître la fiscalité applicable à l'importation dans chacun des Etats membres. Il a paru utile, en effet, de fournir des informations précises dans ce domaine généralement peu connu, en égard à l'influence que la fiscalité à l'importation exerce sur les courants d'échanges.

Afin de faciliter la compréhension des indications contenues dans les tableaux en question, on trouvera ci-après, quelques renseignements, d'ordre général, sur la fiscalité applicable à l'importation dans les Etats membres.

FRANCE :

La France perçoit la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.). Les taux vont de 7 % (taux réduit) à 25 % (taux majoré); le taux normal est de 19 %.

BELGIQUE :

Jusqu'au 1^{er} janvier 1971, date à laquelle est prévue l'adoption de la T.V.A., la Belgique perçoit une taxe de transmission (T.T.). Cette taxe est perçue à l'occasion de chaque trans-

action (taxe dite en cascade), ou en une seule fois (taxe forfaitaire) à l'occasion de la 1^{ère} transaction ou de l'importation.

Afin de compenser la fiscalité incorporée dans le prix de certains produits nationaux, une majoration de la taxe est parfois perçue à l'importation.

Les taux de la taxe de transmission varient selon les produits.

LUXEMBOURG :

Le Luxembourg perçoit une taxe sur le chiffre d'affaires (T.C.A.), dont le taux le plus commun est de 3 %.

PAYS-BAS :

La taxe sur la valeur ajoutée a remplacé la taxe de transmission le 1^{er} janvier 1969. Les taux sont de 4 % et de 12 % avec quelques exemptions.

ALLEMAGNE :

L'Allemagne applique le système de la taxe sur la valeur ajoutée, les taux étant de 5,5 % et 11 %. (L'Allemagne applique actuellement une détaxe à l'importation de certains produits). (1)

ITALIE :

Les importations, comme les autres transactions, supportent l'« Imposta Generale sull'Entrata » (I.G.E.). Cette taxe est perçue à l'occasion de chaque transaction ou à l'occasion de la première seulement. Dans ce cas elle est dite « Una tantum » (U.T.). Comme en Belgique, un impôt de compensation (I.C.) s'ajoute quelquefois à cette taxe, afin d'harmoniser la fiscalité à l'importation avec la fiscalité supportée par le produit d'origine nationale.

**

Ces taxes sont perçues à l'importation dans les Etats membres sur le prix CAF augmenté des droits de douane et de toutes autres taxes, mais, sauf en France, la taxe sur le chiffre d'affaires n'est pas prise en considération pour l'établissement de la valeur imposable.

**

Enfin, il est rappelé que pour bénéficier du régime préférentiel, les produits originaires des E.A.M.A. doivent être accompagnés d'un certificat de circulation AY 1 établissant l'origine des produits.

**

Explications concernant quelques abréviations contenues dans les tableaux.

DD 1 = Document douanier n° 1 — certificat de circulation couvrant des marchandises, en libre pratique, c'est-à-dire ayant acquitté les droits et taxes exigibles.

DD 3 = Document douanier n° 3 — certificat de circulation couvrant des marchandises exportées d'un Etat membre vers un autre Etat membre, avec emprunt d'un territoire tiers.

DD 4 = Document douanier n° 4 — certification de circulation couvrant des produits soumis à organisation de marché dans le cadre de la politique agricole commune, et faisant l'objet de prélèvement.

AY 1 = Certificat de circulation, accompagnant les marchandises « originaires » faisant l'objet d'échanges entre la C.E.E. et les E.A.M.A.

P = Prélèvement —

F = Franc —

DM = Deutsche Mark —

L = Lire —

TVA = Taxe sur la valeur ajoutée (France - Allemagne - Pays-Bas)

TT = Taxe de transmission (Belgique)
f = forfaitaire

TCA = Taxe sur le chiffre d'affaires (Luxembourg)

IGE = Imposta generale sull'entrata (Italie)

UT = Una Tantum

IC = Imposta complementare.

CHAPITRE I

Aperçu sur le commerce mondial en 1967 et 1968

I. — Evolution du commerce mondial.

L'expansion du commerce mondial s'est ralentie en 1967 du fait de la récession qui a affecté les économies de plusieurs grands pays industriels, notamment l'Allemagne et les Etats-Unis. La progression enregistrée par rapport à 1966 n'a été que de 5 %, alors que les progressions annuelles des années précédentes n'étaient pas inférieures à 8 %.

Toutefois, dès le 2^{ème} semestre de 1967, et plus encore au cours du 1^{er} semestre de 1968, la reprise d'une croissance économique plus rapide dans les pays industrialisés a entraîné un taux d'expansion plus élevé du commerce mondial. Cette progression a persisté pendant tout le second semestre de 1968. Il en est résulté une augmentation de la valeur des exportations mondiales de 11,5 % environ par rapport à 1967.

II. — Evolution du commerce des régions industrielles en général et de la Communauté en particulier.

Comme les années précédentes, les exportations des pays industriels ont augmenté dans une plus forte proportion que celles des autres pays. L'accroissement en valeur a été de plus de 12 % par rapport à 1967 alors qu'il n'avait été que de 5,5 % en 1967 par rapport à 1966 et que la moyenne annuelle d'accroissement de 1960 à 1966 était de 9 %. Les biens d'investissement et de consommation durable représentent toujours les éléments les plus dynamiques des exportations des pays industriels. Quant à la répartition géographique de ces exportations, on relève comme d'habitude que ce sont les échanges entre pays industriels qui ont progressé le plus rapidement.

Toutefois, la progression constatée n'a pas été uniforme dans tous les pays industrialisés.

C'est ainsi que, vers le milieu de l'année 1968, on a observé un léger affaiblissement de la vigoureuse croissance économique dont avaient bénéficié au cours du premier semestre les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Aux Etats-Unis, par suite notamment des grèves dans l'industrie du cuivre et de menaces de grèves dans la sidérurgie, les importations ne s'accroissaient que modérément. De ce fait, l'excédent traditionnel de la balance commerciale des Etats-Unis, qui était encore de 2,5 milliards de dollars en 1967, a fait place à un déficit.

Au Royaume-Uni, les importations se sont accrues sensiblement en 1968, entraînant une nouvelle détérioration de la balance commerciale. Par rapport à 1967, le déficit des échanges extérieurs a augmenté de quelques 150 millions de livres, en dépit d'une nette amélioration au second semestre.

Dans les autres pays industrialisés, non membres de la Communauté, l'évolution de la conjoncture a été assez diversifiée en 1968. Dans les pays de l'A.E.L.E., on a notamment relevé une progression des exportations de la Suède, de la Suisse et de l'Autriche. En Espagne, les exportations se sont également accrues très rapidement; pour les huit premiers mois de 1968 elles ont dépassé de 17,5 % en valeur — exprimée en dollars — le résultat enregistré pendant la période correspondante de 1967. Au Canada, les exportations ont augmenté plus vite que les importations au cours des deux années considérées; toutefois, il semble que les courants d'échange se soient légèrement ralentis au cours du 2^{ème} semestre de 1968, du fait notamment du développement plus lent de la demande en provenance des Etats-Unis. Au Japon enfin, les exportations ont progressé vigoureusement; l'augmentation était de 24 % en 1968 par rapport à 1967 alors qu'elle n'avait été que de 7 % en 1967 par rapport à 1966. Mais les ventes aux Etats-Unis, après s'être accrues à un rythme accéléré jusqu'à la fin de l'été de 1968, paraissaient avoir perdu, à la fin de l'année, un peu de leur dynamisme.

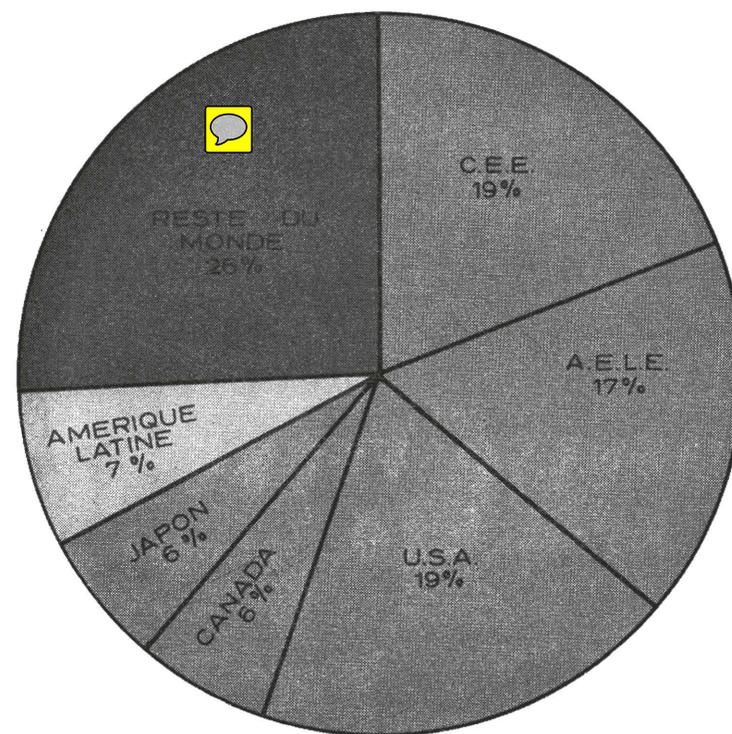
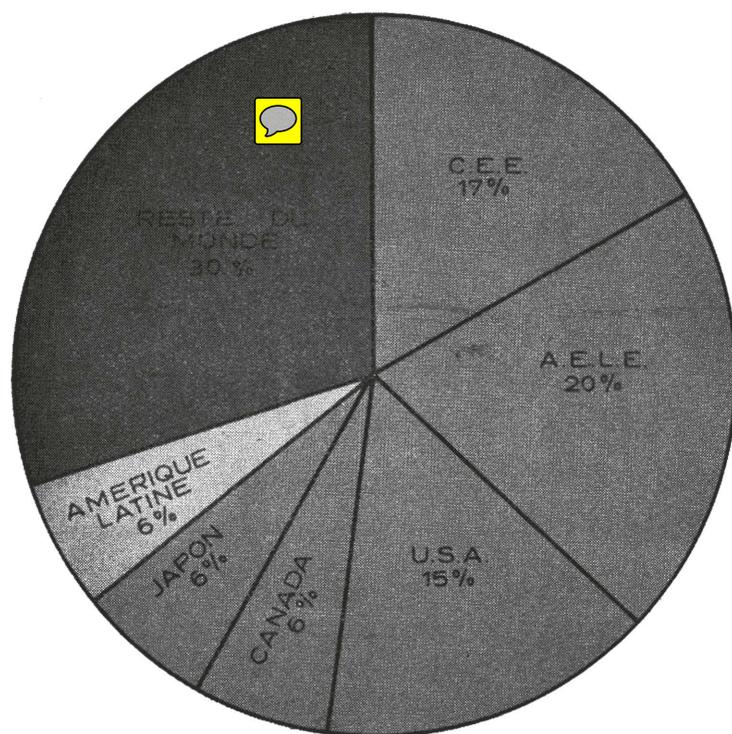
Dans la Communauté, l'évolution du commerce international au cours des deux années considérées a présenté les caractéristiques essentielles suivantes :

En 1967, le redressement de la conjoncture mondiale n'ayant commencé à se manifester qu'à partir du milieu de l'année, l'évolution des exportations vers les pays non membres s'est montrée, en tendance, assez hésitante. Le taux de croissance

COMMERCE MONDIAL EN 1967

IMPORTATIONS

EXPORTATIONS



TOTAL MONDIAL, COMMERCE INTRA-C.E.E.
EXCLU, BLOC ORIENTAL EXCLU
177.700 MILLIONS DE DOLLARS

TOTAL MONDIAL, COMMERCE INTRA-C.E.E.
EXCLU, BLOC ORIENTAL EXCLU
165.000 MILLIONS DE DOLLARS

annuelle des exportations vers les pays non membres a atteint 7,5 % environ en valeur contre 8,5 % en 1966.

Quant aux importations, elles ont accusé jusqu'à une date avancée de l'année 1967 une nette tendance à la stagnation, celle-ci étant essentiellement de caractère conjoncturel et reflétant la quasi-stagnation, voire la régression de l'activité économique dans la plupart des Etats membres au cours de la première moitié de l'année.

En 1968, l'économie de la Communauté a connu une très vive expansion qui a été favorisée par un vigoureux développement de la demande extérieure et par un processus de reconstitution des stocks. Malgré les pertes de production subies par la France au milieu de l'année, le produit brut de la Communauté, en termes réels, a augmenté de plus de 5 % par rapport à 1967.

Pour l'ensemble de l'année 1968, le taux de croissance des exportations de marchandises vers les pays non membres, a été nettement plus élevé qu'en 1967 puisqu'il a atteint 11,5 % en valeur contre 7,5 % l'année précédente.

De leur côté, les importations de la Communauté se sont également développées en 1968. L'essor de la demande d'investissement et de consommation s'est traduit par un développement vigoureux des importations de biens d'équipement et de consommation. De plus, l'expansion accélérée de la production industrielle, enregistrée au cours des derniers mois de l'année 1968, a entraîné un important accroissement des achats de matières premières. La plupart des pays fournisseurs de la Communauté ont bénéficié de cette vive expansion de la demande. Les ventes du Royaume-Uni à la Communauté, en particulier, ont continué à se développer rapidement, et le rythme de croissance rapide des importations en provenance des autres pays de l'A.E.L.E. a même eu tendance à s'accroître. De même, les ventes des pays en voie de développement, et notamment celles des pays d'Amérique Latine, et des pays et territoires associés d'outre-mer se sont fortement accrues au cours des derniers mois.

Toutefois, et en raison de la progression à peu près parallèle des exportations et des importations, la balance commerciale de la Communauté n'a pas accusé de modification notable à la fin de l'année 1968, ni au début de 1969.

Considérée isolément, la situation économique de chacun des Etats membres a été caractérisée notamment, en 1968, par les phénomènes suivants :

FRANCE :

Interruption momentanée de la vive croissance de la production, due à la crise sociale de mai-juin, relèvement massif des revenus salariaux, perturbation grave des transactions avec l'étranger. Dans les mois suivant la crise, les exportations ont néanmoins retrouvé rapidement un niveau très élevé et les importations, dont la progression était déjà sensible en début d'année, ont enregistré ensuite un rythme très rapide d'accroissement, surtout en ce qui concerne les produits bruts et les demi-produits.

U.E.B.L. :

L'essor conjoncturel observé dès l'été de 1967 s'est poursuivi en 1968 et a pris de plus en plus d'ampleur. Un dévelop-

pement rapide des exportations a été constaté, qui concerne essentiellement les ventes aux autres pays de la Communauté. Les importations de marchandises ont accusé un développement appréciable, imputable dans une large mesure à un mouvement de stockage de matières premières et demi-produits; les achats aux pays tiers marquent une évolution plus dynamique que les achats aux autres pays de la Communauté.

PAYS-BAS :

L'expansion conjoncturelle de 1967 s'est consolidée en 1968; le développement accéléré des exportations y a largement contribué; ce développement est imputable en premier lieu à la demande croissante émanant d'autres Etats membres, l'évolution conjoncturelle des exportations vers les pays non membres étant moins dynamique. Au cours de l'été le niveau des importations enregistré fin 1967 a été atteint; ces importations paraissent avoir été fortement stimulées par le relèvement envisagé des taxes à l'importation, dans le cadre des mesures transitoires arrêtées en vue de l'instauration de la TVA.

ALLEMAGNE :

Un vif essor a caractérisé l'économie allemande à la fin de 1968. Les principaux facteurs en ont été une forte expansion de la demande extérieure, un mouvement de reconstitution des stocks, un développement de plus en plus vigoureux des investissements et une croissance des dépenses de consommation privée. La demande extérieure a été favorisée en particulier par l'application des premiers abaissements tarifaires décidés dans le cadre du Kennedy Round et les ventes aux Etats-Unis ont dès lors accusé un vigoureux développement. Le mouvement de reconstitution des stocks a favorisé l'importation des matières premières et des demi-produits. Bien que les importations aient fortement augmenté, le solde du commerce extérieur n'accusait à la fin de l'année qu'une diminution peu sensible.

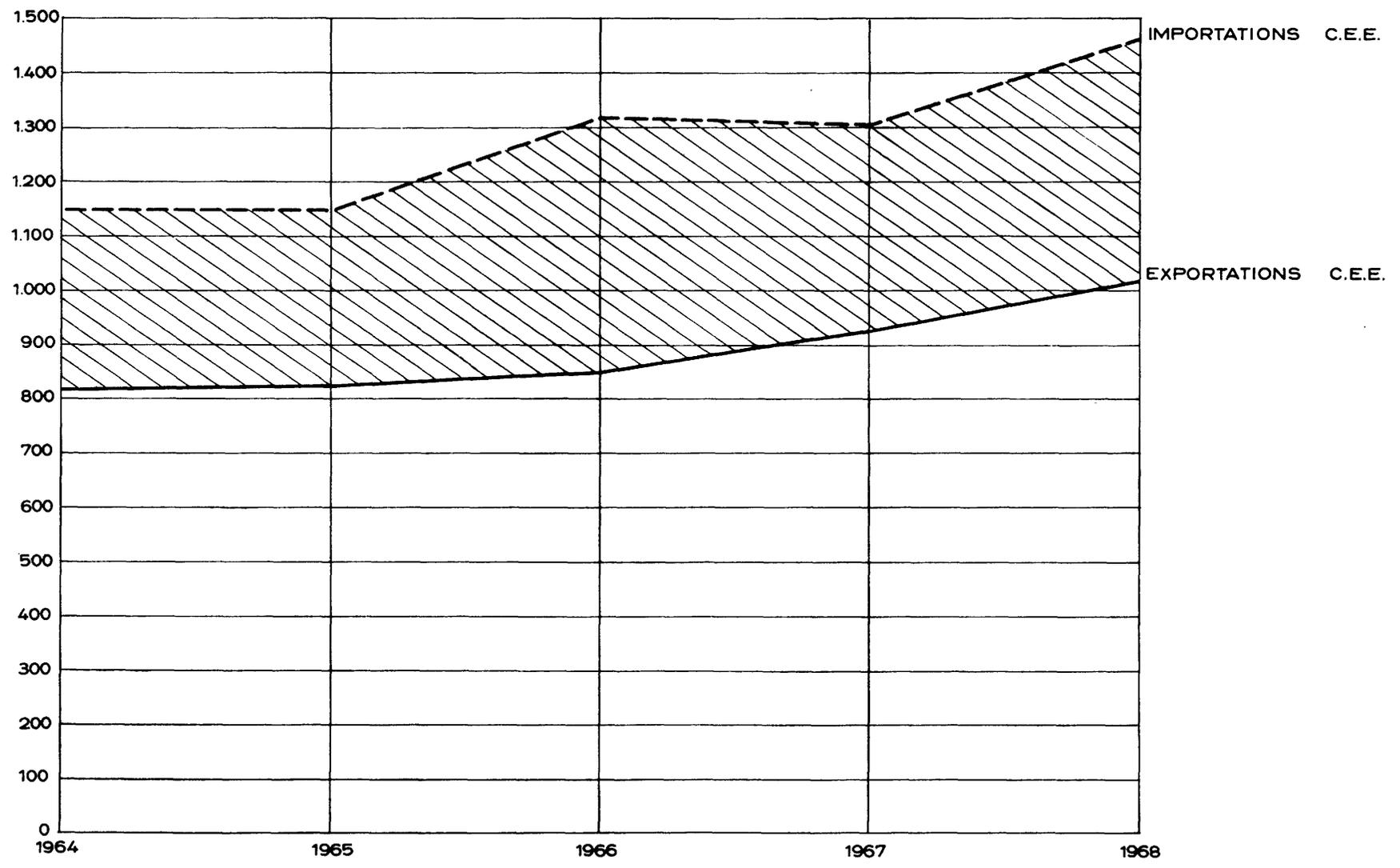
ITALIE :

L'expansion a fléchi en 1968, la demande intérieure s'étant ralentie notablement et ce ralentissement n'ayant été que partiellement compensé par le développement très rapide des exportations de marchandises, notamment de textiles, véhicules, biens d'équipement et produits sidérurgiques. Jusqu'au milieu de l'année, c'est l'expansion des exportations vers les pays non membres qui a été la plus vive, en raison de la position concurrentielle relativement forte de l'Italie, qui a permis une nouvelle augmentation de la part de ce pays dans le commerce mondial.

De leur côté, les importations ont continué de progresser, mais moins rapidement qu'en 1967. La différence de rythme entre l'expansion des importations et celle des exportations s'est traduite par une importante réduction du déficit du commerce extérieur (qui peut être évalué sur la base des statistiques douanières à 160 milliards de liras, contre 622 milliards en 1967).

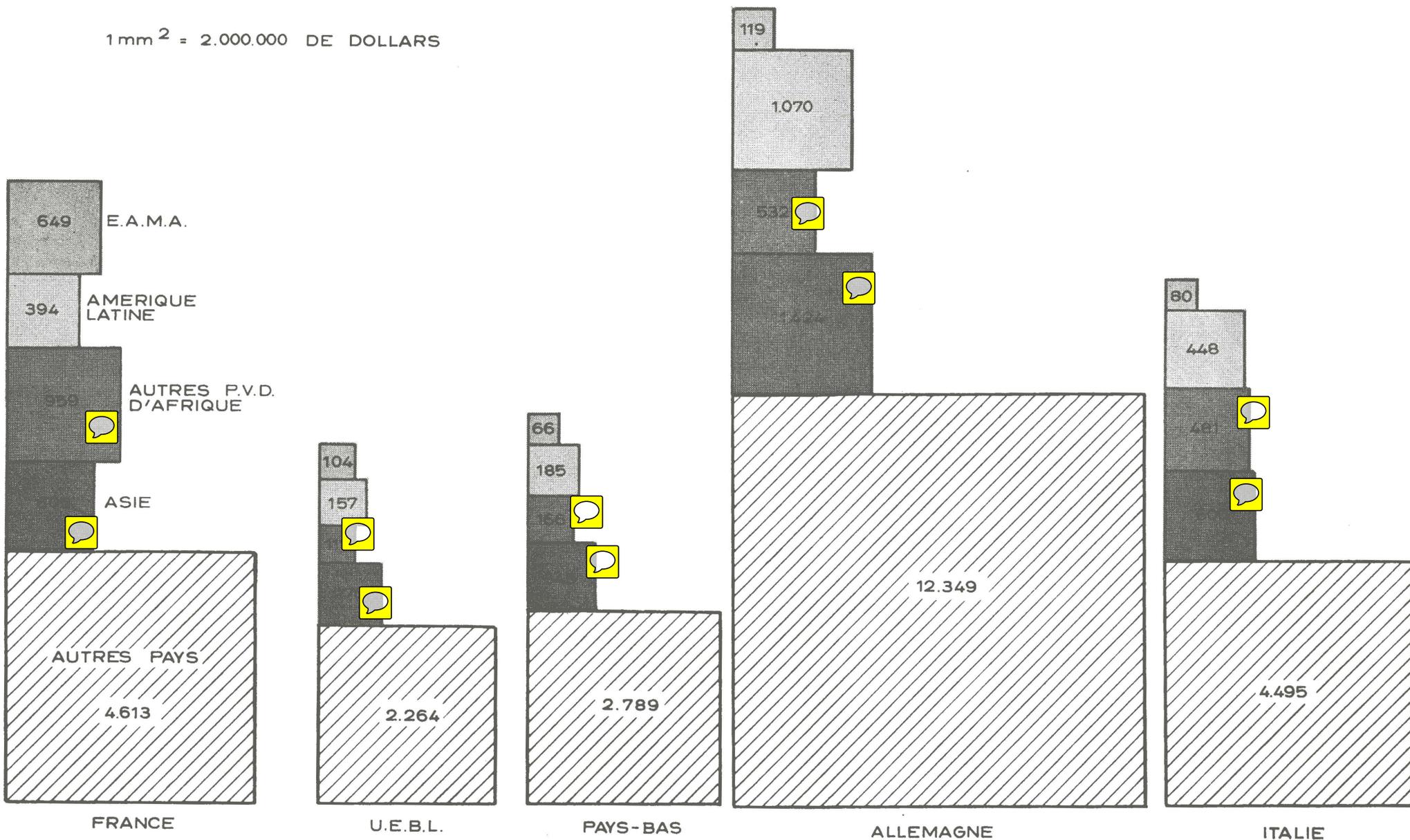
ECHANGES C.E.E. - E.A.M.A. DE 1964 A 1968

MILLIONS
DE DOLLARS



IMPORTATIONS EXTRA-C.E.E. DE CHACUN DES ETATS MEMBRES DE LA C.E.E. PAR ORIGINE EN 1968

1mm² = 2.000.000 DE DOLLARS



III. — Evolution du commerce des pays en voie de développement.

Compte tenu de ce que les estimations relatives aux échanges commerciaux des pays en voie de développement reposent nécessairement sur des informations plus fragmentaires et moins contrôlées que celles fournies par les pays industrialisés, on estime que les exportations de l'ensemble des pays en voie de développement ont augmenté de 3,4 % en 1967 par rapport à 1966 et de 9,3 % en 1968 par rapport à 1967 (1). Ce dernier taux de croissance exceptionnel n'a été dépassé que deux fois depuis la dernière guerre mondiale : en 1952 (26 %) lors de la forte poussée des prix à l'époque de la guerre de Corée et en 1964 (10 %), année marquée par une progression très rapide du commerce mondial et une augmentation sensible des prix unitaires à l'exportation des pays en voie de développement.

Le phénomène est dû essentiellement à la reprise de la croissance économique dans les régions industrielles qui a provoqué une très forte augmentation de leurs importations. C'est ainsi qu'en 1968, l'accroissement de l'ensemble des importations des pays membres de l'O.C.D.E. en provenance des pays en voie de développement a été de 13 %, alors qu'il n'était que de 4 % en 1967. Selon des informations provisoires, les importations de produits manufacturés sont celles qui ont le plus fortement progressé; les importations de produits pétroliers ont, elles aussi, augmenté dans une large mesure; par contre celles de produits primaires, en particulier de produits alimentaires, n'ont progressé que modérément.

Globalement, les importations de la Communauté en provenance des pays en voie de développement qui s'étaient accrues

de 2,4 % en 1967 par rapport à 1966, ont augmenté de 7,9 % en 1968 par rapport à 1967.

Si l'on examine la physionomie des exportations par régions de pays en voie de développement on constate, compte tenu des réserves formulées ci-dessus sur le caractère nécessairement provisoire des informations statistiques actuellement connues, que les exportations de l'Amérique Latine, qui avaient stagné en 1967, ont progressé de 4,8 % environ en 1968. (1) Par contre, les exportations de l'Afrique, après une quasi stagnation en 1967, ont enregistré une progression de 14 % en 1968. Toutefois, cette augmentation est due principalement à un accroissement de plus de 50 % des ventes de pétrole de la Libye et à la hausse prononcée (environ 10 %) des prix du cuivre. De leur côté, les exportations de l'Asie du Sud et du Sud-Est ont progressé de 10 % environ en 1968, ce qui constitue la hausse la plus importante enregistrée dans cette région depuis 1955.

En ce qui concerne les importations, l'augmentation pour l'ensemble des pays en voie de développement est estimée à environ 7 % en 1968 par rapport à 1967; elle est donc nettement inférieure, relativement, à celle des exportations. Cette évolution a entraîné une réduction de l'ordre d'un milliard de dollars du déficit commercial des pays en voie de développement (exportations FOB — importations CAF); ce déficit a ainsi retrouvé, avec un peu plus de 1,5 milliard de dollars, le niveau moyen des années 1964 — 1966.

CHAPITRE II

Evolution des échanges de la communauté avec les E.A.M.A.

En 1967, la récession, d'une ampleur limitée, qui a affecté l'économie des pays industrialisés a exercé un effet défavorable sur les échanges de la Communauté avec les E.A.M.A. Mais la vigoureuse reprise économique qui s'est manifestée dès la fin de l'année 1967, et qui s'est poursuivie en 1968, a donné une nouvelle impulsion à ces échanges; les importations de la Communauté en provenance des E.A.M.A. ont notablement augmenté; les exportations de la Communauté à destination des E.A.M.A. ont aussi progressé, mais dans une moindre mesure.

1. Importations de la Communauté.

En 1968, les importations en provenance des E.A.M.A. ont progressé, en valeur, de 12 % par rapport à 1967. Ce taux d'accroissement, très favorable, est supérieur à celui des importations en provenance des pays industrialisés occidentaux (10 %) et n'a été dépassé que par celui des échanges intra-

communautaires (17 %). Il est largement supérieur au taux moyen d'accroissement des importations originaires* de l'ensemble des pays en voie de développement (1).

Il convient d'observer que la faiblesse relative du taux de croissance moyen des importations en provenance des pays en voie de développement en général, comparé à celui des E.A.M.A., est imputable, pour partie, à la baisse des importations du groupe produits alimentaires, boissons, tabacs qui ont décliné de 3 %, en 1968, dans la Communauté. Les ventes de l'Amérique Latine, qui est un fournisseur important de ces produits (25 % des importations de viandes, 53 % des importations de bananes) en ont été particulièrement affectées.

D'autre part, et en dépit de cet accroissement très net, en valeur, la part des E.A.M.A. dans les importations de la Com-

(1) Informations tirées de la note de conjoncture du supplément à la Statistique mensuelle du Commerce extérieur 1969 — n° 2.

COMMERCE DE LA C.E.E. AVEC CHACUN DES ETATS ASSOCIES

Unité : 1.000 \$

Etat associé	1 9 6 7		1 9 6 8		Variation 1967 = 100	
	Import	Export	Import	Export	Import	Export
Burundi	3.100	6.893	3.056	9.774	99	142
Cameroun	135.452	116.087	146.344	113.590	108	98
Centrafrique	13.321	24.489	13.945	21.569	105	88
Congo Brazza	32.356	56.026	42.908	62.566	133	112
Congo Kinshasa	425.228	120.175	514.388	163.637	121	136
Côte d'Ivoire	265.598	191.231	320.295	203.217	121	106
Dahomey	10.909	28.264	13.962	26.507	128	94
Gabon	85.515	40.405	84.095	42.236	98	105
Haute Volta	3.212	15.549	3.971	20.173	124	130
Madagascar	48.645	95.262	50.323	114.546	103	120
Mali	2.243	9.750	3.411	15.415	152	158
Mauritanie	58.224	23.886	51.918	22.888	89	96
Niger	37.466	23.245	28.757	23.980	77	103
Rwanda	4.531	5.553	3.676	5.854	81	105
Sénégal	120.275	119.971	106.408	114.707	88	96
Somalie	15.771	15.318	15.362	19.688	97	129
Tchad	15.729	15.409	22.598	16.305	144	106
Togo	30.385	18.270	41.155	22.365	135	122

DOSSIER

munauté n'a augmenté que très légèrement, passant de 4,2 % en 1967 à 4,3 % en 1968. Les parts de l'Afrique non associée et de l'Asie dans ce commerce se sont accrues respectivement de 9 % à 9,9 % et de 13,1 % à 13,4 %. Cette évolution favorable est due, en partie, à l'accroissement des ventes de pétrole brut à la Communauté.

Les achats de la Communauté dans les PTOM ont progressé légèrement; par contre, les importations originaires des DOM, dont la France demeure pratiquement le seul client, ont diminué de 1 % environ. Les ventes du Nigéria ont également faibli, pour des raisons qui tiennent vraisemblablement à la situation économique de ce pays, de même que dans une moindre mesure, celles des pays de l'Est-Africain.

L'examen des parts respectives des Etats membres dans les importations de la Communauté originaires des E.A.M.A. permet de mieux apprécier la portée des évolutions constatées.

La France est, et demeure, de loin, parmi les Etats membres de la C.E.E., le premier client de l'ensemble des E.A.M.A., puisqu'elle absorbe encore plus des deux cinquièmes de leurs exportations à destination de la Communauté (environ 46 % en 1967 et 42 % en 1968). En valeur, le volume des importations françaises est pratiquement stationnaire (610 millions de \$ en 1967 et 614 millions de \$ en 1968).

Toutefois, la prééminence du débouché français continue à diminuer. On constate, en effet, qu'en 1968, les marchés des autres Etats membres de la Communauté, à l'exception du marché italien, ont crû, en importance relative, plus vite que le marché français.

Parmi les autres Etats membres, les Pays-Bas sont ceux dont les achats aux E.A.M.A. ont le plus augmenté (de 62 millions de \$ en 1967 à 98,5 millions de \$ en 1968). Cet accroissement en valeur est dû, pour l'essentiel, à une augmentation des achats de cacao. Toutefois, la part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires des Pays-Bas est demeurée stationnaire en 1967 et en 1968 (2 %). Les fournisseurs les plus importants de cet Etat membre parmi les pays en voie de développement restent, dans l'ordre, l'Asie, l'Amérique Latine, et l'Afrique non associée.

L'U.E.B.L., dont le taux d'accroissement des importations extra-C.E.E. est de 12 % en 1968 par rapport à 1967, enregistre également un progrès remarquable en ce qui concerne les importations originaires des E.A.M.A. (de 292 millions de \$ en 1967 à 374,5 millions de \$ en 1968). Cette progression est due à l'augmentation des achats de cuivre (20 % en tonnage et 30 % en valeur).

De son côté, l'Allemagne qui est, parmi les Etats membres, celui qui a connu l'expansion économique la plus remarquable en 1968, a accru sensiblement ses achats aux E.A.M.A. (de 180 millions de \$ en 1967 à 218 millions de \$ en 1968). Les progrès portent principalement sur les achats de bois et de café; en ce qui concerne ce dernier produit les quantités ont pratiquement doublé.

Par contre, après une progression spectaculaire au cours des années précédentes, les achats de l'Italie aux E.A.M.A. ont légèrement faibli (de 164,5 millions de \$ en 1967 à 162 millions de \$ en 1968). Toutefois, ce phénomène n'est pas particulier au commerce avec les E.A.M.A. puisque les importations extra-C.E.E. de l'Italie n'ont augmenté que de 2 % en 1968, ce qui est le taux d'accroissement le plus faible pour les Etats membres de la Communauté au cours de cette année.

2. Exportations de la Communauté.

Comme les importations, les exportations de la Communauté à destination des E.A.M.A. ont nettement progressé en 1968 par rapport à 1967; toutefois le taux d'accroissement en valeur,

est plus faible puisqu'il n'est que de 9 %. Il convient de noter, à cet égard, que ce taux d'accroissement est de 12 % pour les pays en voie de développement dans leur ensemble, qu'il atteint 30 % pour les U.S.A. et 37 % pour l'U.R.S.S. et qu'il est encore de 13 % pour l'Amérique Latine et de 14 % pour l'Asie.

Si l'on considère la part relative des E.A.M.A. dans le commerce d'exportation extra-communautaire, on constate que celle-ci a légèrement fléchi et qu'elle est passée de 2,9 % en 1967 à 2,8 % en 1968. Il en est de même d'ailleurs, de la part relative des Etats africains non associés qui est passée de 5,7 % en 1967 à 5,6 % en 1968. Par contre, la part relative de l'Amérique Latine est demeurée stationnaire (6,3 %) et celle de l'Asie a légèrement augmenté de 9 % en 1967 à 9,2 % en 1968.

Les ventes de la Communauté aux PTOM et aux DOM se sont développées alors que celles à destination du Nigéria et des pays de l'Est-africain ont connu une certaine stagnation.

Dans l'ensemble, les taux d'accroissement des exportations de la Communauté (Commerce extra-C.E.E.) ont été de 8 % pour la France, de 12 % pour l'U.E.B.L., de 8 % pour les Pays-Bas, de 13 % pour l'Allemagne et de 14 % pour l'Italie.

Les classe de produits les plus intéressés par l'expansion des exportations ont été, en ordre décroissant, les machines et matériels de transport, les produits énergétiques et les produits chimiques.

Le taux d'accroissement des exportations à destination des E.A.M.A. en 1968, par rapport à 1967, a été de 3 % pour la France, de 27 % pour l'U.E.B.L., de 31 % pour les Pays-Bas, de 28 % pour l'Allemagne et de 11 % pour l'Italie.

3. Echanges de la Communauté avec chacun des E.A.M.A.

L'évolution en 1967 et en 1968 des échanges de la Communauté avec chacun des E.A.M.A. considérés isolément n'est pas significative; il n'est pas possible, non plus, de dégager, pour les deux années considérées, des tendances uniformes au sein d'une même zone géographique.

Toutefois, il n'est pas sans intérêt de relever, à titre de simple information, et sans vouloir en tirer une conclusion quelconque sur le plan politique ou sur le plan économique, les variations des échanges commerciaux entre la Communauté et chacun des E.A.M.A. au cours de cette courte période.

Si l'on considère les quatre Etats associés dont le volume d'échanges, en valeur, avec la Communauté est le plus important, à savoir le Cameroun, le Congo-Kinshasa, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, on constate que les exportations de ces Etats Associés vers l'Europe des Six ont évolué de la manière suivante en 1968, par rapport à 1967 (indice 100).

Cameroun	: indice 108
Congo - Kinshasa	: » 121
Côte d'Ivoire	: » 121
Sénégal	: » 88

De leur côté, les exportations de la Communauté à destination de ces Etats associés ont connu les développements suivants en 1968 :

Cameroun	: indice 98
Congo - Kinshasa	: » 136
Côte d'Ivoire	: » 106
Sénégal	: » 96

En ce qui concerne le Congo - Kinshasa, qui représente à lui seul 35 % des achats (essentiellement du cuivre) et 16 % des ventes de la Communauté aux E.A.M.A., il convient de

noter que l'importante réforme monétaire réalisée dans ce pays en 1967, assortie d'une complète libération des échanges, a contribué à la reprise des échanges commerciaux et au remarquable redressement de l'économie que les observateurs s'accordent à constater depuis la mise en œuvre de cette réforme.

Parmi les Etats dont le volume de commerce avec la C.E.E. est d'importance moyenne, on remarque que le **Congo-Brazzaville** et le **Togo** ont augmenté leurs exportations en 1968 par rapport à 1967, que celles du **Gabon** et de **Madagascar** sont stationnaires et que celles du **Niger** et de la **Mauritanie** ont décliné. Les exportations de la Communauté vers le Congo-Brazzaville, le Togo et le Gabon ont suivi une évolution à peu près parallèle à celle des importations, mais celles destinées à Madagascar ont augmenté (accentuant encore le déficit commercial de cet Etat vis-à-vis de la Communauté) tandis que

celles dirigées vers la Mauritanie et le Niger sont restées à leur niveau de 1967.

Quant aux mouvements de marchandises avec les Etats dont le volume de commerce est plus faible, ils s'avèrent également très différents d'un Etat à l'autre.

C'est ainsi qu'on enregistre :

- une nette progression dans les échanges, dans les deux sens, avec la **Haute-Volta** et le **Mali**;
- une stagnation des importations, en provenance de la **République centrafricaine** (R.C.A.), du **Burundi** et de la **Somalie**, et un accroissement des exportations vers ces deux derniers Etats associés;
- une augmentation des importations, accompagnée d'une certaine stagnation des exportations avec le **Dahomey** et le **Tchad** et une tendance inverse dans le cas du **Rwanda**.

CHAPITRE III

Evolution des importations dans la communauté des principaux produits originaires des E.A.M.A.

1. Les produits passés en revue représentent pour l'année 1968 88,1 % de la valeur totale des importations de la Communauté originaires des E.A.M.A. La description du marché de ces produits fournit donc une image suffisamment précise de l'évolution du commerce des E.A.M.A. avec la Communauté.

Les produits exportés par les E.A.M.A. se divisent en deux grandes catégories : les produits d'origine végétale et animale et les produits d'origine minérale. Bien que la part des premiers demeure prépondérante dans les exportations des E.A.M.A., celle des seconds tend régulièrement à augmenter; la part, en valeur, des produits minéraux est en effet passée de 34,9 % en 1967 à 35,9 % en 1968 alors que la part des produits d'origine végétale et animale a décliné de 54,8 % en 1967 à 52,2 % en 1968.

Il convient d'observer à ce sujet que la part relative des produits minéraux dans les importations de la Communauté en provenance des E.A.M.A. est directement influencée par le poids considérable des importations de cuivre : si l'on fait abstraction de ce seul produit, le pourcentage des produits d'origine végétale ou animale passe, en 1968, de 52,2 % à 67 %.

2. L'ordre d'importance des produits importés des E.A.M.A. a subi quelques modifications en 1968 par rapport à 1967 : en effet, alors qu'en 1967 les huit premiers produits étaient, dans l'ordre : le cuivre, les oléagineux, le café, les bois, le cacao, le fer, les bananes et le coton, on observe qu'en 1968 les oléagineux ont rétrogradé à la troisième place et que le coton a devancé le fer et les bananes. Le recul des oléagineux est dû à la mauvaise tenue des cours des produits de l'arachide ainsi que de ceux de l'huile de palme qui représentent l'essentiel des importations communautaires en provenance des E.A.M.A.

On relève, d'autre part, que cinq de ces produits ou groupes de produits, à savoir dans l'ordre le cuivre, le café, le coton, le fer et les oléagineux figurent parmi les principaux produits importés de toutes origines; en dehors de ces cinq produits, le pétrole brut occupe une position prépondérante, représentant à lui seul près du sixième des importations totales de la Communauté.

3. L'examen par produit révèle que les accroissements en valeur des importations les plus remarquables, concernent le café (20 %), le cacao (14 %), le poivre (47 %), la vanille (22 %), les palmistes (32 %), l'huile de palmiste (40 %), les huiles essentielles (18 %), les bois tropicaux (16 %), les poissons (35 %), le coton (40 %) et, dans le secteur des minéraux, les phosphates (41 %), l'étain (20 %) et les autres métaux non ferreux (20 %) et le cuivre (24 %).

Ces accroissements correspondent généralement à une augmentation des tonnages importés; toutefois, pour certains produits ils résultent non seulement d'une telle augmentation mais aussi d'une amélioration de la valeur unitaire; ceci est notamment le cas des noix et huiles de palmistes, dont les cours ont évolué en hausse à la suite d'un déficit de coprah des Philippines, du coton — dont les récoltes ont été déficitaires au cours des deux dernières années ce qui a eu pour conséquence une amélioration des cours —, du cuivre et surtout du cacao dont la valeur des importations a augmenté alors que leur volume a décliné.

A l'inverse, on note une diminution, en valeur, des importations de banane (— 10 %), de tabacs (— 68 %), d'arachides (— 17 %), d'huile d'arachides (— 31 %), de gommes (— 70 %), de peaux de bovins (— 98 %), de fer (— 11 %), et d'aluminium (— 30 %).

IMPORTATIONS DE LA C.E.E.

Unité : millions \$

Tableau N° 1

Destination Origine	Année	FRANCE		U. E. B. L.		PAYS - BAS		ALLEMAGNE		ITALIE		C. E. E.	
			%		%		%		%		%		%
Total Extra CEE	67	7.003,8	100	3.189,6	100	3.791,3	100	10.483,2	100	6.427,3	100	30.895,3	100
	68	7.309,9	100	3.751,1	100	4.146,4	100	11.791,5	100	6.543,4	100	33.542,2	100
E.A.M.A.	67	609,9	9	291,9	9	61,9	2	179,8	2	164,5	3	1.308,-	4,2
	68	613,8	8	374,5	10	98,5	2	217,8	2	162,-	2	1.466,6	4,3
P.T.O.M.	67	53,8	N	3,3	N	25,1	N	25,8	N	12,3	N	120,3	N
	68	59,8	N	3,5	N	26,2	N	28,6	N	9,9	N	128,-	N
D.O.M.	67	129,7	2	0,2	N	0,2	N	1,2	N	3,3	N	134,6	N
	68	121,5	2	0,4	N	0,5	N	5,4	N	4,8	N	132,6	N
Nigeria	67	73,7	1	9,7	N	51,3	1	94,1	N	35,-	N	263,8	N
	68	35,1	N	14,5	N	33,1	N	48,-	N	36,7	N	167,5	N
Est-Africain	67	9,7	N	9,-	N	22,7	N	51,3	N	13,6	N	106,4	N
	68	9,9	N	9,1	N	14,2	N	46,7	N	11,8	N	91,8	N
Autres P.V.D. d'Afrique	67	1.059,4	15	193,3	6	212,4	6	855,1	8	475,7	7	2.795,9	9
	68	1.098,6	15	193,2	5	274,4	7	1.158,6	10	610,8	9	3.335,3	9,9
Amérique Latine	67	395,4	6	289,6	9	333,6	9	1.074,2	10	675,8	11	2.768,6	9
	68	352,8	5	302,9	8	299,2	7	1.079,8	10	599,1	9	2.633,9	7,8
Asie	67	877,8	13	316,6	10	637,5	17	1.126,8	11	1.092,9	17	4.051,6	13,1
	68	948,4	13	475,9	13	695,4	17	1.291,5	11	1.089,6	17	4.500,8	13,4

EXPORTATIONS DE LA C.E.E.

Unité : millions \$

Tableau N° 2

Destination	Année	FRANCE		U. E. B. L.		PAYS - BAS		ALLEMAGNE		ITALIE		C. E. E.	
			%		%		%		%		%		%
Total Extra CEE	67	6.676,-	100	2.603,4	100	3.284,7	100	13.733,2	100	5.332,1	100	31.629,3	100
	68	7.220,2	100	2.912,1	100	3.550,9	100	15.502,7	100	6.104,1	100	35.290,-	100
E.A.M.A.	67	627,3	9	82,2	3	50,7	2	92,9	N	72,6	1	925,8	2,9
	68	649,2	9	104,3	4	66,4	2	118,8	N	80,4	1	1.019,-	2,8
P.T.O.M.	67	80,6	1	5,4	N	44,4	1	22,7	N	9,5	N	162,6	N
	68	89,4	1	5,6	N	63,6	2	22,1	N	11,8	N	192,5	N
D.O.M.	67	221,5	3	2,9	N	5,7	N	7,4	N	5,8	N	243,2	N
	68	238,1	3	3,5	N	7,6	N	8,9	N	7,1	N	265,-	N
Nigéria	67	21,9	N	9,4	N	21,6	N	60,8	N	24,2	N	137,8	N
	68	16,5	N	13,7	N	16,3	N	66,3	N	30,-	N	142,8	N
Est-Africain	67	20,7	N	11,4	N	15,2	N	50,9	N	23,4	N	121,5	N
	68	19,8	N	10,4	N	18,1	N	47,8	N	27,5	N	123,7	N
Autres P.V.D. d'Afrique	67	847,3	13	72,8	3	128,1	4	385,-	3	363,8	7	1.797,2	5,7
	68	922,5	13	87,4	3	131,4	4	417,5	3	424,6	7	1.983,2	5,6
Amérique Latine	67	320,3	5	148,3	6	173,1	5	980,4	7	371,-	7	1.993,1	6,3
	68	394,3	5	157,3	5	184,8	5	1.069,9	7	447,8	7	2.254,1	6,3
Asie	67	482,8	7	240,7	9	342,7	10	1.281,4	9	503,9	9	2.851,5	9
	68	605,-	8	275,8	9	345,1	10	1.424,3	9	599,-	10	3.249,-	9,2

DOSSIER

Ces diminutions en valeur sont, en général, nettement plus fortes que les diminutions en quantités, notamment en ce qui concerne le tabac, les bananes et les peaux de bovins; elles s'accompagnent même d'une augmentation des tonnages importés, dans le cas des arachides et des huiles dont les cours s'étaient tassés au cours des premiers mois de 1968.

On constate un certain parallélisme entre l'évolution des importations totales extra-communautaires de la Communauté et l'évolution des importations originaires des E.A.M.A. pour les produits considérés. Les produits pour lesquels un accroissement des importations totales a été constaté ont généralement donné lieu à un accroissement des importations originaires des E.A.M.A.; il en est ainsi même pour les produits dont les E.A.M.A. ne sont pas les fournisseurs principaux, tels que le café, le poivre, les huiles essentielles, les produits de la pêche, les phosphates. Seuls le coton et le minéral d'étain subissent une évolution différente, les importations totales de ces deux produits ayant diminué tant en volume qu'en valeur alors que les importations originaires des E.A.M.A. ont progressé.

Le parallélisme relevé ci-dessus entre l'évolution des importations totales de la Communauté et l'évolution des importations originaires des E.A.M.A. est moins apparent pour les produits dont les importations ont diminué; pour ces produits les diminutions dans les importations originaires des E.A.M.A. ne correspondent pas toujours aux diminutions totales des importations totales des importations extra-C.E.E., ce qui tendrait à indiquer que la Communauté dans son ensemble a recherché d'autres sources d'approvisionnement: c'est notamment le cas du fer et de l'aluminium, mais il ne semble pas que ce soient les pays en voie de développement qui aient bénéficié de ce changement.

5. La structure des importations originaires des E.A.M.A. dans chacun des Etats membres est encore très différente.

La France est le seul Etat membre à importer en quantités appréciables, la quasi-totalité des 37 produits examinés ci-après; elle est notamment seule à importer des E.A.M.A. des produits tels que le poivre, le tabac, le riz, le sucre, les huiles essentielles, les gommés, le sisal, les poissons.

Parmi ces 37 produits, 4 seulement: le cacao, l'huile de palme, les bois tropicaux et les ananas sont importés par tous les Etats membres dans une proportion atteignant au moins 10% de leurs importations totales du produit considéré.

On relève également que l'U.E.B.L. est la seule à importer du minéral de zinc et d'autres métaux non ferreux.

6. Les sources d'approvisionnement des Etats membres ont subi de 1967 à 1968 des changements d'orientation dont les causes sont difficilement décelables. De plus, les modifications intervenues ne concernent pas, uniformément, tous les Etats membres. C'est ainsi que la France, l'Allemagne et l'Italie ont importé moins de cacao des E.A.M.A. en 1968, au bénéfice d'autres Etats africains non associés et de l'Amérique Latine, alors qu'au contraire la part des E.A.M.A. dans l'approvisionnement des pays du Benelux a crû au détriment de celles des autres zones. De même l'U.E.B.L. a importé moins d'huile de palme des E.A.M.A. en 1968 au bénéfice de l'Asie alors qu'au contraire l'Allemagne et l'Italie se sont approvisionnées en plus grande quantité dans les E.A.M.A. On observe encore que la France et l'U.E.B.L. ont réduit la part de leurs importations d'aluminium en provenance des E.A.M.A. respectivement de 46% à 34% et de 9% à 2% alors que les Pays-Bas qui n'achetaient pas d'aluminium aux E.A.M.A. en 1967 ont couvert 19% de leurs besoins en 1968 par des importations originaires des Etats associés; cette mutation s'est accompagnée d'une baisse des importations originaires du Surinam — de 22% en 1967 à 3% en 1968).

7. La concurrence des autres zones de pays en voie de développement avec les E.A.M.A. dans l'approvisionnement de la Communauté joue sur la quasi-totalité des produits analysés à l'exception de l'huile des palmistes, des bois tropicaux, de l'aluminium et des autres métaux non ferreux, qui ne sont guère exportés vers la Communauté par les autres pays en voie de développement.

Les E.A.M.A. demeurent les premiers fournisseurs de cacao, de vanille, d'huile d'arachide et de palme, d'ananas frais et de manganèse; ils sont devenus les premiers fournisseurs de cuivre, mais ils ont perdu la première place pour l'arachide et les noix de palmistes.

Leur position reste importante, bien que stationnaire dans les importations de bananes, en progrès dans celles de café, de coton, phosphates et étain, en déclin dans celles de gommés, conserves d'ananas et fer.

Leur part dans l'approvisionnement de la Communauté en autres produits n'atteint pas 10% et est notamment négligeable en ce qui concerne le coprah, les viandes et le pétrole.

(à suivre)

Actions du FED en R.D.C.

Le 19 avril 1967 était signée à Bruxelles une convention de financement entre la Communauté Economique Européenne, représentée par la Commission en sa qualité de gestionnaire du Fonds Européen de Développement, d'une part, et la République Démocratique du Congo, représentée par son Chef de gouvernement, d'autre part, afin que soit réalisé le projet suivant :

« Construction et équipement des écoles pédagogiques supérieures de Lubumbashi, Thysville, Kinshasa (Kalina) et du groupe scolaire de Kimwenza. »

L'engagement du Fonds Européen de Développement était fixé à 12.799.000 unités de compte.

Le 6 novembre 1969 à 11 heures était posée la première pierre de l'Ecole normale moyenne de Kalina. A cette occasion, Monsieur le Ministre Loango, représentant Monsieur Cyrille Adoula, ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères, prononçait une allocution. Quelques jours plus tard, le 1^{er} décembre 1969, à 15 heures, c'était la pose de la première pierre de l'Ecole normale moyenne de Lubumbashi, en présence de plusieurs personnalités, dont des représentants de la Commission des Communautés Européennes, Messieurs De Briey, Rogalla et Glass, qui effectuaient une mission, du 26 novembre au 10 décembre, comportant toute une série de colloques à Lubumbashi, Bukavu et Kinshasa. Une relation de cette importante et fructueuse mission sera faite dans le prochain numéro. A cette occasion aussi, Monsieur Marcel Bahizi, vice-ministre des Affaires Etrangères chargé du Commerce extérieur, prononçait une allocution.

Nous avons tenu à vous présenter ici ces deux allocutions.

Allocution prononcée par monsieur le ministre Loango, représentant le ministre des Affaires Etrangères.

Monsieur le Ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères, Monsieur Cyrille ADOULA, m'a prié de le représenter à la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui, et d'adresser à ses Collègues des pays du Marché Commun et des pays africains et malgaches associés à la C.E.E., l'expression de sa très vive reconnaissance pour la coopération fructueuse qui les unit et qui, d'année en année, se concrétise en de remarquables opérations de développement.

L'ouverture du chantier de l'Ecole Normale Moyenne de KALINA n'est pas le fait d'une improvisation mais elle est bien plutôt le résultat d'un long cheminement au cours duquel

les représentants de 24 pays ont posé les jalons d'un effort commun de développement. Ceux qui, parmi vous, appartiennent aux services diplomatiques, connaissent les grandes étapes de cette coopération : le traité de Rome en 1957, la convention de Yaounde en 1963, et, en cette année 1969, le renouvellement de la convention, de nouveau à Yaounde. Il convient cependant, en la circonstance qui nous rassemble, de situer la construction de l'établissement de Kalina dans le grand œuvre de la coopération panafricaine et de l'Association entre l'Europe et l'Afrique.

Les racines profondes de l'Association entre six pays européens et dix-huit pays africains et malgache sont peu connues. Au moment où se constituait la Communauté Economique Européenne par le traité de Rome, l'Europe avait dû tenir compte des territoires qui dépendaient économiquement et politiquement des Etats signataires : c'était en 1957; l'Europe posait le premier jalon d'une Association qui devait avoir pour clé de voûte la promotion des échanges commerciaux et pour corollaire obligé une coopération technique et financière. Lorsque, en 1963, se posa la question du renouvellement du pre-



mier accord, la situation des partenaires avait été complètement transformée; les pays africains étaient devenus indépendants et constituaient un groupe de régions en voie de développement face à une Communauté Economique de pays suréquipés. C'est alors que, sans changer les objectifs fondamentaux de l'Association, furent créées des Institutions nouvelles, le Conseil d'Association et la Conférence parlementaire de l'Association, institutions strictement paritaires qui permettent aux pays africains et malgache de traiter en toute indépendance avec les pays européens.

Est-ce à dire que la vie de l'Association ne rencontre aucune difficulté? Pas précisément et les pourparlers préparatoires au renouvellement de la convention de Yaounde nous ont appris que les intérêts en présence exigent de longues mises au point. Mais les problèmes trouvent toujours leur solution.

Au nom de la République Démocratique du Congo, je tiens à remercier les représentants de tous les pays africains, malgache et européens qui ont contribué à cette harmonisation du travail qui nous unit

Je m'imagine que certains parmi vous se demandent comment, dans le cadre si vaste d'une coopération entre 24 pays d'Afrique et d'Europe, l'intérêt des pouvoirs de décision a pu se porter sur l'Ecole Normale Moyenne de Kalina. Le Révérend Père EKWA a déjà partiellement répondu à cette question en rappelant les démarches qui furent entreprises à partir du Congo pour soumettre un projet de financement à l'attention des autorités de l'Association. Je voudrais cependant compléter cette réponse en rappelant les grandes lignes de la coopération financière et technique entre la République Démocratique du Congo et l'Association des pays d'Europe et d'Afrique.

Lors du Traité de Rome en 1957, la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas se sont engagés à constituer un Fonds de développement de l'ordre de 290.000.000 de Zaïres afin de réaliser en Afrique des investissements d'infrastructure de caractère économique et social. De cette dotation générale, 9.800.000 Zaïres furent investis dans notre pays : construction de routes dans l'Ituri, le Kwango, le Katanga; construction d'un pont métallique au Katanga; amélioration de la productivité agricole dans le Kongo Central; et la construction de l'Ecole Nationale d'Administration de Kinshasa qui s'élève près d'ici sur l'avenue des Victimes de la Rébellion et qui sera prochainement inaugurée officiellement. Ces premiers investissements sont devenus « visibles » pour un grand nombre de citoyens du Congo. Au nom de tous les bénéficiaires de ces constructions, je remercie tous les artisans de la gestion du premier Fonds Européen de Développement.

Lorsque fut conclue la première Convention de Yaounde, les six pays d'Europe décidèrent de porter à 365.000.000 de Zaïres le budget du Deuxième Fonds Européen de Développement. Avec cette somme il fallait satisfaire les très nombreuses requêtes des 18 pays africains et malgache. La République Démocratique du Congo, pour sa part, avait présenté toute une gamme de projets. C'est alors que la Commission des Communautés Européennes envoya à Kinshasa une mission d'études, grâce à laquelle les projets furent sélectionnés par des experts dans le cadre d'options générales de développement : en 1968, l'engagement de près de 20.000.000 de Zaïres fut décidé; lors de la Foire Internationale de Kinshasa, la République Démocratique du Congo et le Fonds Européen de Développement signèrent un accord pour le financement du projet de ligne à haute tension de INGA, portant sur un montant de 9.000.000 de Zaïres.

A l'heure actuelle se négocie un nouvel accord pour la diversification de la production agricole. Dans le cadre général de ce deuxième Fonds Européen de développement fut exécutée la construction et l'équipement d'un bâtiment de la faculté des sciences humaines de Lovanium : cette infrastructure universitaire existe aujourd'hui et des centaines d'étudiants en bénéficient. Sur le même budget fut entreprise la construction du groupe scolaire pour filles de KIMWENZA : le chantier est déjà en voie d'achèvement et l'école s'installera dans ses nouveaux locaux dès le début de l'année scolaire 1970-1971. Enfin les services techniques de la Communauté Economique Européenne décidèrent de financer un très vaste projet visant à doter le Congo de trois grandes Ecoles Normales Moyennes, à KALINA, THYSVILLE et LUBUMBASHI.

Nous sommes arrivés au moment où s'ouvre le chantier de Kalina; et bientôt une cérémonie analogue à la nôtre célébrera l'ouverture des chantiers de Lubumbashi et de Thysville. Lorsque ces constructions seront achevées, l'Association de la C.E.E. et des pays africains et malgache aura contribué à la formation non pas seulement de 100 gradués en enseignement comme le disait Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, mais bien à la formation de près de 300 diplômés chaque année, prêts à servir dans les écoles secondaires qui les attendent. Je remercie la Commission de la Communauté Economique Européenne d'avoir tout mis en œuvre pour aboutir à ce résultat de grande importance pour le bien de notre pays.

Vous le voyez, le chantier de KALINA est seulement une des nombreuses implantations à caractère social que la Convention de YAOUNDE a rendues possibles en République Démocratique du Congo, et, de façon analogue, dans les 17 autres pays africains et malgache associés. Il me semble qu'à la lumière de ces quelques informations encore très fragmentaires nous pouvons reprendre les termes employés par les précédents orateurs lorsqu'ils parlèrent de REVOLUTION MONDIALE SOLIDAIRE. L'Afrique se développe, le Congo se développe; et les artisans de ce développement se dépensent tout à la fois en Afrique et en Europe. Cette coopération mérite d'être mieux connue; l'esprit qui l'anime doit également se prolonger dans l'action de tous ceux qui bénéficient de ses résultats positifs.

Déjà nous regardons vers l'avenir. La deuxième Convention de Yaounde a été signée; de nouvelles dispositions ont été prises pour intensifier les échanges commerciaux entre les pays; un troisième fonds européen de développement est en voie de constitution; de nouveaux projets de développement sont mis à l'étude. En accord avec ses collègues africains, le Congo structure son développement en préparant des investissements dans de nouvelles routes, de nouvelles usines, de nouvelles entreprises agricoles, et, vous le pensez bien, de nouvelles écoles. Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a notamment présenté avec une insistance toute particulière quatre nouveaux projets d'Ecoles Normales Moyennes pour KIKWIT, LULUABOURG, KISANGANI, MBANDAKA.

Il nous disait tout à l'heure que le déséquilibre entre le développement des écoles secondaires et celui des écoles supérieures était tragique; il n'a pourtant pas laissé tomber les bras; il possède des projets concrets; et il espère, comme nous, dans les heureux résultats d'une nouvelle coopération entre l'Afrique et l'Europe.

Une fois de plus, je veux me faire le porte-parole de Monsieur le Ministre ADOULA, et au-delà de notre Ministre des Affaires Etrangères, me faire le porte-parole de notre Président, le Général MOBUTU, pour exprimer la gratitude du gouvernement congolais à l'égard de tous les artisans d'une coopération qui s'exprime aujourd'hui par la construction de l'Ecole Normale Moyenne de Kalina.

OPINIONS

Dans la même perspective, je fais appel au corps professoral et aux étudiantes présentes et futures de cette Ecole afin qu'ils puissent se consacrer au service du développement du Congo sans jamais perdre de vue qu'ils sont tributaires de la coopération de deux continents, et qu'ils doivent servir leur patrie en travaillant pour une active coopération de tous les peuples de notre univers.

Vive la République Démocratique du Congo,

Vive l'Association de la Communauté Economique Européenne et des Etats Associés d'Afrique et de Madagascar.

Allocution prononcée par son excellence monsieur Marcel Bahizi, vice-ministre des Affaires Etrangères chargé du commerce extérieur, représentant du ministre d'état.

L'honneur m'échoit de représenter personnellement à cette cérémonie de la pose de la première pierre de l'Ecole Normale Moyenne de LUBUMBASHI le Ministre d'Etat Chargé des Affaires Etrangères Son Excellence Monsieur Cyrille ADOULA.

C'est une joie pour un Ministre des Affaires Etrangères de participer une nouvelle fois à une cérémonie de pose de première pierre sous l'égide de la Communauté Economique Européenne. C'est une joie toute particulière de pouvoir le faire en dehors de la capitale KINSHASA. Car une telle cérémonie ici à Lubumbashi concrétise de façon tangible d'une part l'efficacité de la coopération qui nous unit aux six pays de l'Europe dite des Six, et d'autre part la volonté du Gouvernement d'intégrer aux grands projets de coopération toutes les parties du pays.

Je me dois donc d'exprimer la gratitude du Gouvernement à toutes les hautes personnalités ici réunies et à tous leurs collaborateurs pour la part qu'ils ont prise dans la préparation et dans l'exécution du projet de construction et d'équipement de l'Ecole Normale Moyenne de Lubumbashi.

Il apparait de façon évidente que le Projet d'infrastructure scolaire qui constitue la raison d'être de cette cérémonie, manifeste d'une manière particulière une convergence des visées dans la stratégie de développement de la République Démocratique du Congo.

Cette convergence qu'il me plaise de la rappeler, trouve son fondement par la prise en considération par le Gouvernement congolais du plan communément appelé plan Torré.

L'analyse globale de notre système d'enseignement telle qu'elle a été faite par les experts de la Communauté Economique Européenne en 1963 a trouvé repus l'avènement du nouveau régime son champ d'application.

En juin 1963, les experts envoyés par la Communauté Economique Européenne au Congo réalisèrent une analyse globale de notre système d'enseignement en le situant dans le contexte économique et social de l'époque. Ils en soulignèrent les qualités et les défauts; et ils proposèrent un ensemble d'interventions prioritaires dans la ligne d'un développement intégral.

Dans le rapport final on pouvait notamment lire cette phrase :

« Dans l'enseignement secondaire, les difficultés ne sont pas moins grandes que dans l'enseignement primaire, mais ici ce n'est pas la qualité mais le NOMBRE des maîtres qui constitue le mal essentiel. » Les experts avaient constaté que le Congo ne possédait pratiquement pas de professeurs qualifiés pour les écoles secondaires et ils voyaient que la carence se ferait de plus en plus sentir si l'on ne créait pas immédiatement une nouvelle source de diplômés d'enseignement. Ils en arrivaient à la conclusion suivante, je cite : « La Mission d'études propose en PREMIERE URGENCE la réalisation d'une école de régents ». Dès 1963 se dessinait donc une visée prioritaire, encore bien modeste et peut-être trop timide, mais qui mettait le doigt sur un aspect essentiel au développement de notre pays.

Je n'aborderai pas ici l'historique de cette coopération qui unit les 6 Etats membres de la Communauté Economique Européenne aux Etats Africains et malgache associés mais je vous rappellerai tout simplement qu'il y a bientôt 11 ans que cette coopération a vu le jour sous la forme d'une association à durée indéterminée entre la Communauté Economique Européenne et les 18 Etats africains et malgache associés; laquelle association agit dans le domaine des échanges commerciaux, dans les domaines économique et social et bref dans presque tous les domaines de la coopération.

La 3^{me} convention d'association qui vient d'être signée à Yaoundé constitue le résultat d'une longue expérience en matière de coopération entre la C.E.E et les 18 Etats africains et malgache associés. La 3^{me} convention d'association est également le symbole de continuité dans l'action entreprise par la C.E.E. et les 18 en vue de consolider et de raffermir l'amitié et la solidarité Europe-Afrique lesquelles résultent de l'appartenance à un passé historique commun.

Le Gouvernement congolais se réjouit des efforts constants accomplis par la Commission de la Communauté Economique Européenne dans le but de développer l'association en lui donnant tout son contenu, toute sa forme et de l'imprégner d'une nouvelle vie. Cette vie dont je vous parle est justement l'acte que pose de jour en jour la Communauté Economique Européenne en République Démocratique du Congo.

Nul besoin de souligner que cet acte s'inscrit dans la stratégie de développement qu'entend pratiquer le nouveau Régime pour le bien-être de toute la population.

Cette visée est aujourd'hui au cœur même de notre développement. Dans le Manifeste de la N'SELE, le Lieutenant Général MOBUTU disait : « Aucun jeune congolais ne doit pâtir de l'insuffisance des moyens d'enseignement ». Il disait encore : « Les vocations (et ce terme peut s'appliquer en premier lieu aux futurs professeurs, les vocations doivent être recherchées et encouragées. » Il soulignait enfin que pour atteindre tous les objectifs du développement scolaire, il fallait opérer « une redistribution géographique des écoles ».

Vous le voyez, Mesdames, Messieurs, entre certains passages de l'étude technique de 1963 et certaines orientations de la politique nationale de développement, il existe une convergence et même un renforcement tout à fait remarquable. Je crois qu'en participant et en soutenant l'édification de l'Ecole Normale Moyenne de Lubumbashi nous nous sommes tous placés dans le sillage de la révolution.

OPINIONS

Monsieur le Gouverneur,

Messieurs les Directeurs à la Commission des Communautés Economiques Européennes,

Monsieur de BRIEY, Directeur à la Commission des Communautés Européennes,

Monsieur ROGALLA, Adjoint du Directeur Général de l'Aide au Développement,

Monsieur GLASS, Contrôleur Délégué du Fonds Européen de Développement en République Démocratique du Congo,

Messieurs les Représentants du Fonds Européen de Développement en République Démocratique du Congo,

Très Révérend Père EKWA, Président du Bureau de l'Enseignement Catholique,

Monseigneur l'Archevêque,

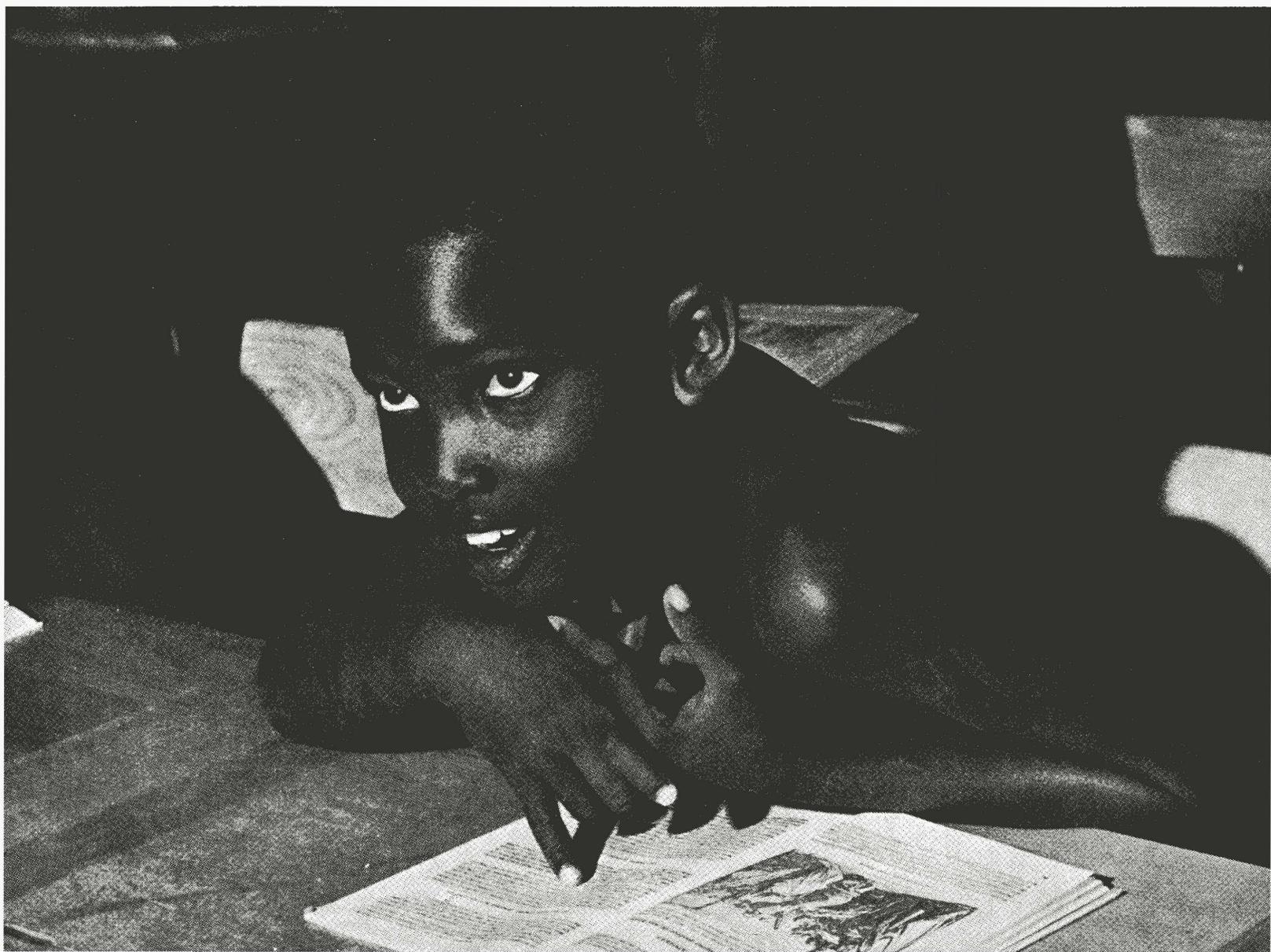
Mesdames, Messieurs,

Je m'en voudrais de terminer cette allocution sans rendre hommage à certaines personnalités qui ont contribué et qui contribuent à l'heure actuelle à l'épanouissement des rapports entre la République Démocratique du Congo et la Communauté Economique Européenne.

Je pense ici plus particulièrement à Monsieur ROCHEREAU, Président de l'Aide au Développement pour le dynamisme qu'il ne cesse de manifester quant au renforcement des relations entre la C.E.E. et la République Démocratique du Congo.

Que les membres de la délégation au colloque des Communautés Européennes ici présents trouvent eux-mêmes l'expression de notre profonde gratitude et soient nos ambassadeurs auprès des hautes instances du F.E.D. pour leur transmettre la reconnaissance du Gouvernement et du peuple congolais.

Du côté congolais, je m'en voudrais de ne pas associer à ces hommages notre Cher Père EKWA pour son endurance et sa grande clairvoyance d'esprit.



Il ne m'est malheureusement pas possible de citer tous les humbles artisans du projet de cette école et tous ceux qui, maintenant vont peiner sur le chantier jusqu'à ce que les clés soient remises sur les portes, c'est à eux aussi que vont les remerciements dont je suis porteur. Nous souhaitons que le souvenir de ce travail commun ne se perde pas et que les générations futures sachent que les hommes des pays différents et de différents continents ont uni leurs efforts pour poser un jalon de plus dans la voie du progrès de notre nation.

En tant que porte-parole du Gouvernement congolais, je tiens à exprimer une fois de plus toute la gratitude du Gou-

vernement congolais à l'égard de tous les artisans d'une coopération qui s'exprime aujourd'hui par la construction de l'Ecole Normale Moyenne de Lubumbashi.

Vive la République Démocratique du Congo;

Vive le Président de la République;

Vive l'Ecole Normale Moyenne.

Lubumbashi, le 1^{er} décembre 1969.
